

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUIN 2021**

Délibération
n° 2021.06.081.B

**Services de
transports scolaires,
périscolaires et
occasionnels - 7 lots -
attribution des
marchés**

LE TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2021**

Secrétaire de séance : Isabelle MOUFFLET

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à François NEBOUT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.081.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET OCCASIONNELS - 7
LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHES**

Par délibération n°22 B du 20 février 2020, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et le lancement d'un accord-cadre relatifs aux services de transport.

GrandAngoulême est le coordonnateur du groupement constitué de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême (GrandAngoulême), la commune d'Angoulême, le centre communal d'action social d'Angoulême (CCAS), la commune d'Asnières-sur-Nouère, la commune de Champniers, la commune de Claix, la commune de Fléac, la commune de Garat, la commune de La Couronne, la commune de Linars, la commune de Mouthiers-sur-Boëme, la commune de Rouillet-Saint-Estèphe, la commune de Sers, la commune de Sireuil, la commune de Touvre, la commune de Vindelle, le Sivos de Montignac-sur-Charente/Marsac et la SPL STGA.

Une modification sur l'allotissement du contrat est nécessaire. Ainsi l'allotissement et les estimations TTC sont désormais les suivants :

- Lot n° 1 : GrandAngoulême secteur Nord-Ouest
 - Transport scolaire : Collège de Gond-Pontouvre, Etablissements scolaires d'Angoulême Plateau, Ecoles de Balzac-Vindelle, Ecole d'Asnières-sur-Nouère, Ecoles de Champniers.
 - Transport périscolaire et occasionnel : SIVOS de Montignac-Charente/Marsac, Asnières-sur-Nouère, Fléac et Linars.
 - GrandAngoulême : 222 100 €
 - Vindelle : 21 800 €
 - Asnières-sur-Nouère : 28 400 €
 - Champniers : 54 000 €
 - SIVOS de Montignac-Charente/Marsac : 5 000 €
 - Fléac : 2 000 €
 - Linars : 5 000 €

- Lot n°2 : GrandAngoulême secteur Nord-Est
 - Transport scolaire : Cité scolaire de Ruelle-sur-Touvre
 - Transport périscolaire et occasionnel : Angoulême, CCAS d'Angoulême
 - GrandAngoulême : 270 000 €
 - Ville d'Angoulême - CCAS d'Angoulême : 100 000 €

- Lot n°3 : GrandAngoulême secteur Sud
 - Transport scolaire : Collège de La Couronne, Lycées d'Angoulême Ma Campagne, Collège de St Michel, Ecoles de La Couronne
 - Transport périscolaire : La Couronne
 - Transport périscolaire et occasionnel : Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillet-Saint-Estèphe
 - GrandAngoulême : 252 800 €
 - La Couronne : 87 000 €
 - Claix : 2 000 €
 - Rouillet-Saint-Estèphe : 8 000 €
 - Mouthiers-sur-Boëme : 5 000 €

- Lot n°4 : Secteur Est
 - Transport scolaire : Collège de Soyaux, Ecole Garat, Ecoles Sers-Vouzan
 - Transport périscolaire et occasionnel : Sers, Touvre
 - GrandAngoulême : 158 350 €
 - Touvre : 2 000 €
 - Sers : 16 800 €
 - Garat : 19 500 €

- Lot n°5 : Secteur Sud (transports de faible capacité)
 - Transport scolaire : Ecoles Rouillet-Saint-Estèphe, Ecole Mouthiers-sur-Boème
 - Mouthiers-sur-Boème : 20 500 €
 - Rouillet-Saint-Estèphe : 48 200 €

- Lot n°6 : Secteur Ouest (transports de faible capacité)
 - Transport scolaire : Sireuil, Fléac
 - Transport occasionnel d'adultes : La Couronne (3ème Age)
 - Sireuil : 17 000 €
 - Fléac : 24 000 €
 - La Couronne : 15 000 €

- Lot n° 7 : transports scolaires sous-traités par la STGA : 580 000 €.

Par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 23 février 2021 par le biais du profil d'acheteur <https://demat-ampa.fr> sous la référence GA-21031-21034 et publié au BOAMP le 25 février 2021 sous la référence n° 21-25216 et au JOUE le 26 février 2021 sous la référence n° 2021/S040-099453, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée, en application des articles L2113-6 et 7, L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix.

L'accord-cadre ne comprend pas d'engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes en application du 3° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre prend effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 pour une durée ferme d'un an.

Il est ensuite renouvelable trois fois pour des périodes d'un an par reconduction tacite.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait les date et heure limites de remise des offres au 26 mars 2021 à 17 heures.

4 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

1/ ARNOUX AUTOPRESTIGE (lot 6)

2/ TRANSDEV POITOU CHARENTE (Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)

3/ CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN (Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)

4/ VIRIET AUTOCARS SARL (Lots 1, 3, 4 et 7)

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)

Lors de sa séance du 27 mai 2021, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots de l'accord-cadre aux entreprises, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir par lot :

- **Lot n°1 : GrandAngoulême secteur Nord-Ouest**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°2 : GrandAngoulême secteur Nord-Est**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°3 : GrandAngoulême secteur Sud**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°4 : Secteur Est**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°5 : Secteur Sud (transports de faible capacité)**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°6 : Secteur Ouest (transports de faible capacité)**
CARS DE MAILLARD ET CARS ROBIN - 35 route de Vars - 16160 GOND-PONTOUVRE

▪ **Lot n°7 : Transports scolaires sous-traités par la STGA**
TRANSDEV POITOU CHARENTE 44 rue Louis Pergaud - 16023 ANGOULEME CEDEX

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la Commission d'appel d'offres retenant les offres pour l'accord-cadre des 7 lots, sans engagement sur des montants minimum ni maximum.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué en charge de la commande publique à signer l'accord-cadre et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur le budget transport 611.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2021